ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE





MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET 2015

À l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Mark Buzan Président-directeur général 1^{er} août 2014

ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE

Aperçu

L'Association canadienne des industries du recyclage (l'Association) a le plaisir de présenter son mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Nous invitons respectueusement le Comité à tenir compte de nos recommandations dans le cadre de l'élaboration du budget fédéral de 2015. Trois des six thèmes de consultation ont plus particulièrement retenu notre attention.

Nos recommandations à l'égard du budget fédéral de 2015 sont plus précisément les suivantes :

- 1. Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation : Reprendre les travaux de recherche sur les ressources secondaires et adapter le système d'approvisionnement gouvernemental pour exiger du matériel recyclé.
- 2. Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation : Réviser les règlements qui placent les ressources secondaires sur le même plan que les déchets, mettre sur un pied d'égalité les ressources primaires et les ressources secondaires sur le plan fiscal et continuer de réduire la bureaucratie.
- 3. Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens : Éduquer les Canadiens et les encourager à recycler de plus en plus.

L'Association canadienne des industries du recyclage

Le recyclage est un secteur de ressources secondaires. Il comprend toutes les entreprises qui, au Canada, recueillent, trient, traitent et consomment des produits déjà utilisés, comme du métal, des produits électroniques, du plastique, du papier, du caoutchouc, des textiles et du verre. Nos entreprises transforment des produits qui finiraient à la décharge en produits et ressources intéressants.

Notre association regroupe plus de 310 entreprises du secteur du recyclage, qui traitent, font transiter et consomment des produits recyclables. Elles recyclent toutes sortes de produits, mais la plupart s'intéressent principalement ou exclusivement aux métaux. Notre mission est d'optimiser l'impact économique et social net des activités de recyclage commerciales.

Recommandations

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION ET COMMERCIALISATION

Reprendre les travaux de recherche sur les ressources secondaires

Le secteur du recyclage a facilité d'impressionnants progrès technologiques en matière de traitement et de tri des matières recyclables, mais il y a encore beaucoup à faire pour récupérer ce dont on se débarrasserait

ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE

autrement. La recherche sur le recyclage des plastiques et des produits électroniques est un domaine où un supplément de recherche pourrait promouvoir l'innovation. Dans le cadre d'une exploitation à grande échelle, si une matière ne peut être identifiée et triée, elle finit à la décharge. Il serait bénéfique que les programmes technologiques du gouvernement désignent expressément le développement du recyclage comme axe d'intérêt, et cela aurait certainement pour effet d'accroître le rythme de l'innovation dans les entreprises de recyclage. Plus précisément, si l'on concevait plus de produits en tenant compte de leur fin de cycle de vie, il y aurait plus de recyclage et moins de pertes. L'enjeu est double : instruire les fabricants pour qu'ils conçoivent des produits en tenant compte de leur fin de cycle de vie et élaborer des technologies permettant d'améliorer le recyclage de matières actuellement impossibles à recycler.

Nous manquons de données et d'études sur le recyclage au Canada. Il n'existe pas d'études gouvernementales sur l'état de ces activités. En fait, Statistique Canada considère le recyclage comme une activité économique et non comme une activité industrielle. Ressources naturelles Canada avait auparavant une direction chargée d'étudier et de suivre le secteur des ressources secondaires, qui faisait la promotion de l'innovation, en suivait les progrès dans le pays et offrait une base d'information. Faute de cette base de connaissances sur le secteur des ressources secondaires, le Canada se prive de la possibilité de promouvoir l'innovation et d'accroître le taux de recyclage.

Recommandations

- Ressources naturelles Canada devrait se doter d'une section chargée d'étudier et de suivre le secteur des ressources secondaires.
- Statistique Canada devrait considérer le recyclage comme une activité industrielle à part entière et non pas seulement comme une activité économique. L'organisme devrait faire un suivi de ce secteur et collaborer avec nous pour en circonscrire l'évolution pour le bien de l'économique et de l'environnement sur la base de faits et de chiffres.

Adapter le système d'approvisionnement gouvernemental pour exiger du matériel recyclé

Il arrive souvent que des matières soient envoyées à la décharge parce qu'on ne peut pas les recycler. Elles y sont envoyées lorsqu'il n'existe pas de marché viable pour leur revente. Si l'on passe de l'idée de fournir des produits recyclés à celle de créer des marchés, on peut démontrer les véritables avantages économiques et environnementaux du recyclage.

Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de premier plan en élaborant et en mettant en œuvre des politiques d'approvisionnement qui encouragent la conception et la fabrication de produits à partir de contenus susceptibles d'être recyclés en toute sécurité et efficacité à la fin de leur cycle de vie utile. Au Canada, le

gouvernement fédéral achète pour des dizaines de milliards de dollars de marchandises chaque année. En coordonnant ses efforts avec ceux des gouvernements provinciaux, il pourrait constituer un très vaste système d'approvisionnement.

L'augmentation de la demande de produits recyclés grâce aux systèmes d'approvisionnement publics et privés permettrait d'encourager la recherche et l'innovation parmi les fabricants, qui seraient incités à concevoir des produits propres au recyclage et à utiliser des matières recyclées et qui refermeraient la boucle.

Recommandation

• Le gouvernement fédéral devrait adopter – et encourager les gouvernements provinciaux à adopter – des politiques d'approvisionnement écologique exigeant que les produits qu'ils achètent soient composés de matières recyclées.

AMÉLIORER LES RÉGIMES CANADIENS DE TAXATION ET DE RÉGLEMENTATION

Réviser les règlements qui placent les ressources secondaires sur le même plan que les déchets

Beaucoup de règlements portant sur les déchets recouvrent involontairement les produits des ressources secondaires. À l'échelle internationale, aux termes de la Convention de Bâle, les matières recyclables sont juridiquement définies comme déchets. Si elles ont un quelconque aspect dangereux, elles sont traitées de la même façon que les marchandises dangereuses destinées à être éliminées. Le Canada est signataire de cette convention.

Notre organisation estime cependant que les cadres de réglementation applicables aux déchets ne conviennent pas aux matières recyclables. Le recyclage est une source importante de matières premières pour les entreprises de fabrication. Du point de vue du marché, de la technologie et des avantages écologiques, la dynamique du recyclage a peu à avoir avec la gestion des déchets destinés à l'élimination.

Les contraintes de la réglementation applicable aux déchets, notamment aux déchets dangereux, imposent un fardeau inutile à la plupart des ressources recyclables valables qui sont destinées à être récupérées, et les avantages écologiques en sont contestables. Au Canada, par exemple, les circuits électroniques déchiquetés sont considérés, sur le plan juridique, comme des déchets « dangereux », et, parce qu'ils sont sous forme dispersibles, ils doivent faire l'objet d'un test de lixiviation. On déchiquette les circuits électroniques pour en faciliter le transport, pour permettre l'échantillonnage de métaux précieux et, dans certains cas, pour éviter le vol de propriété intellectuelle. Si un déchet laisse filtrer des éléments dans des proportions dépassant les limites fixées par la réglementation, il est considéré et traité comme un déchet dangereux. Pour un fondeur, le coût de manutention des circuits électroniques sera donc beaucoup plus élevé. Rappelons que les circuits

désassemblés des ordinateurs ne sont jamais envoyés à l'élimination. La valeur intrinsèque des matières qu'ils contiennent, conjuguée à la nécessité d'une main-d'œuvre importante pour récupérer leurs composantes de valeur, signifie que les recycleurs y appliquent déjà les méthodes les plus efficaces et les plus strictes du point de vue de l'environnement et de la main-d'œuvre. Et pourtant la réglementation actuelle ne tient pas compte du fait que ces circuits électroniques ne seront jamais envoyés à la décharge. Ce n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres.

En termes plus généraux, certaines initiatives ont permis de classer les produits recyclés et recyclables parmi les « déchets » et de les assujettir à la réglementation applicable aux transporteurs de déchets, parmi lesquels quelques entreprises seulement peuvent remplir les nombreuses conditions imposées.

L'interprétation actuelle de la réglementation compromet l'économie du recyclage. Dans ce cas, le fondeur est contraint de réduire le prix demandé par le vendeur d'une matière recyclable, ce qui diminue d'autant l'incitation à recycler.

Recommandations

- Le gouvernement fédéral devrait ordonner le réexamen de la définition des déchets dangereux et élaborer un règlement distinct sur le traitement des produits recyclables.
- Environnement Canada devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux pour mettre en œuvre un règlement sur le transport et la classification des rebuts pour que le secteur du recyclage puisse concurrencer directement le secteur des ressources primaires.

Mettre sur un pied d'égalité les ressources primaires et les ressources secondaires sur le plan fiscal

Si le gouvernement a vraiment l'intention d'encourager le développement durable et de promouvoir un marché également ouvert à tous, il pourrait commencer par le traitement fiscal agrégé des produits recyclés. En 1995, une étude publiée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a révélé que les Canadiens paient plus de taxes sur les produits dérivés de matières recyclables que sur les produits faits à partir de ressources primaires.

Dans l'ensemble, l'étude atteste que le taux d'imposition appliqué au coût de production de matières recyclables est d'environ 3 % supérieur à celui qui est appliqué à un matériau neuf. Si cette différence était éliminée et si les ressources secondaires étaient mises sur un pied d'égalité avec les ressources primaires, les coûts de production du secteur du recyclage seraient réduits, selon les estimations, de 400 millions de dollars.

Si certains produits sont taxés et d'autres non, toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises produiront plus de produits non taxés. Dans la mesure où le taux d'imposition appliqué au coût de production

diffère selon qu'il s'agit de produits recyclés ou de produits non recyclés, le système fiscal a évidemment un effet sur l'aptitude du secteur du recyclage à concurrencer le secteur des ressources primaires. Cette étude est datée, il est vrai, mais elle mérite qu'on s'y attarde. À notre connaissance, aucune autre étude n'a été effectuée à ce sujet.

Recommandation

 Le gouvernement fédéral devrait réexaminer le traitement fiscal agrégé des ressources secondaires dans le but d'éviter que les produits recyclés soient assujettis à un fardeau fiscal plus élevé que les produits faits à partir de ressources primaires.

Continuer de réduire la bureaucratie

Les entreprises de recyclage sont comme toutes les autres entreprises du Canada. Les relations qu'elles entretiennent avec le gouvernement peuvent leur coûtent cher. Les règlements au vocabulaire contradictoire, les fonctionnaires mal informés, les longues périodes d'attente avant d'obtenir une décision sont autant de difficultés pour les entreprises. Le fait de mélanger les matières recyclables et les déchets dangereux en est un exemple, comme on l'a vu. Notre organisation est d'accord avec les idées de base qui étayent le projet de loi C-21 (Loi sur la réduction de la paperasse).

Recommandation

• Le gouvernement fédéral devrait poursuivre ses efforts visant à réduire la paperasse et les obstacles à la croissance du secteur du recyclage au Canada.

OPTIMISER LE NOMBRE ET LE TYPE D'EMPLOIS POUR LES CANADIENS

Le recyclage crée des emplois et profite à l'économie locale, nationale et globale. Selon le Bureau international du recyclage (BIR), 1,6 million de personnes travaillent directement dans ce secteur à l'échelle mondiale, manutentionnant plus de 600 millions de tonnes de matières recyclables chaque année et produisant des milliards de dollars d'activité économique. En 2008, nous avons procédé à une enquête informelle auprès des entreprises du secteur canadien du recyclage : elles emploient directement environ 34 000 travailleurs canadiens et créent indirectement des emplois pour 85 000 autres. En 2010, elles ont exporté environ 5,9 millions de tonnes de métal seulement, pour un total de 3,6 milliards de dollars canadiens.

Il va sans dire que nous sommes convaincus que le secteur du recyclage contribue considérablement à l'économie et crée des emplois intéressants pour les Canadiens. C'est pourquoi nous recommandons les mesures suivantes.

Éduquer les Canadiens et les encourager à recycler de plus en plus

Une étude effectuée en 2014 par le Conference Board du Canada a permis de constater qu'en faisant passer à 60 % la proportion de recyclage et de réacheminement des déchets, l'économie de l'Ontario s'enrichirait de 1,5 milliard de dollars et de 13 000 emplois. On a également constaté que 47 % des déchets résidentiels sont recyclés, mais que seulement 11 % des déchets non résidentiels – produits par les secteurs industriel, commercial et institutionnel – échappent à l'élimination. Les déchets non résidentiels représentent près des deux tiers de l'ensemble des rebuts destinés à l'élimination. En Californie, une étude publiée en mars 2014 par le Natural Resources Defence Council a également permis de constater que l'augmentation des taux de recyclage a des effets positifs sur la création d'emplois. À l'heure actuelle, 50 % des déchets de l'État sont réduits, recyclés ou compostés. Si la Californie parvient à atteindre un taux de recyclage de 75 %, son objectif, d'ici 2020, elle pourrait créer, selon les estimations, 110 000 emplois de plus.

Nous sommes convaincus que, si des mesures étaient coordonnées à l'échelle du Canada dans le but d'améliorer et d'accroître les taux de recyclage et d'améliorer la demande de produits recyclés, l'avantage économique net pour le Canada serait important. La difficulté se trouve cependant du côté de la sensibilisation des consommateurs, c'est-à-dire de la création de la demande. Heureusement, on peut créer une demande. Elle peut être considérablement augmentée grâce aux politiques d'approvisionnement du gouvernement fédéral, comme on l'a vu, mais aussi grâce à l'éducation, l'information, et la reconnaissance des produits novateurs créés à partir de matières recyclées. Si le gouvernement fédéral peut faire valoir la santé et la bonne condition physique grâce à des campagnes comme *PARTICIPACTION*, il peut certainement faire valoir l'importance d'acheter des produits recyclés.

Recommandation

 Outre l'adoption de politiques d'approvisionnement écologique, le gouvernement fédéral devrait faire valoir l'importance d'acheter des produits recyclés et assumer un rôle de premier plan à cet égard. Il convient d'attirer l'attention sur la qualité des produits dérivés de matières recyclables.